

Convocation du 25 septembre 2020.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le 02 octobre 2020.

Le Maire,
Pierre DECOURSIER

SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le deux octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre DECOURSIER, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : quinze.

Etaient présents : Mmes Sandra BARRAUD, Sabine BELAEN, Myriam BROGNARA, Marie-Paule Gulyas, Cécile LASSEGUES (arrivée à 20h45), Mylène MONNAIS, Sylvie VERGNAUD, MM. Pierre COURET, Pierre DECOURSIER, Xavier DEVAUD, Dominique JOUANNY, Loïc LARDY (arrivé à 20h20) Gilles PENOT, Fabien ROY.

Excusé : Yann PLANTÉ.

Mme BROGNARA Myriam a été désignée secrétaire de séance.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'ordre du jour proposé par M. le Maire.

Le procès-verbal de la séance du 04 septembre 2020 est adopté par 12 voix pour.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un point est à ajouter à l'ordre du jour :

- Tarif location de la Maison des Associations.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

OBJET : TARIF REDEVANCE EAU ET ASSAINISSEMENT

M. le Maire explique que suite à l'arrêt de la production d'eau du captage St Martin, la consommation d'eau (importée) de la commune dépasse largement celle prévue dans le contrat d'affermage avec la SAUR.

Un autre rendez-vous est prévu avec la SAUR pour prévoir au mieux les répercussions sur les factures d'eau et voir dans quelles proportions le conseil municipal devra augmenter la part fixe et le prix du m³ d'eau de la part communale.

M. le Maire proposera de voter ces modifications dans un prochain conseil municipal.

M. ROY s'interroge sur les volumes d'eaux annoncés et leur importance. Il demande si la SAUR pourrait nous fournir un inventaire des plus gros consommateurs.

M. Le Maire répond que c'est tout à fait possible.

M. DEVAUD explique que les besoins en eau ont fortement augmentés dans les exploitations agricoles suite aux sécheresses successives.

OBJET : INVESTISSEMENT 2020

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis réalisé par l'entreprise AIM pour le remplacement des trois ordinateurs du secrétariat de la mairie. Le système d'exploitation Windows 7 ne peut plus être mis à jour et cela entraîne des risques pour la sécurité.

Il précise que ces investissements sont inscrits au budget 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le devis de la Société AIM pour le remplacement des trois ordinateurs pour la somme de 3 390,00 € T.T.C.

OBJET : REGLEMENT DE FACTURES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que certaines dépenses nécessitent leur imputation en section d'investissement en raison de leur caractère. Il propose de régler les factures d'achat de matériel en section d'investissement.

Il donne connaissance desdites factures au Conseil municipal :

- Facture Adam SAS : 403,20 € T.T.C.
- Altrad Mefran : 475,20 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de régler les factures présentées d'un montant de 403,20 € T.T.C. et 475,20 € T.T.C. en section d'investissement.

OBJET : TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT COMMERCE MULTISERVICE

M. Le Maire a contacté l'entreprise DIJON BTP et est en attente du devis qui sera proposé ultérieurement.

** Arrivée de M. Loïc LARDY.*

OBJET : EMPRUNT

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 01.

M. le Maire explique qu'il serait judicieux de faire un emprunt pour couvrir les dépenses à la fois d'une partie des voiries, des travaux du commerce multiservice ainsi que des ordinateurs.

En effet, un emprunt antérieur arrive à échéance ; de plus, les taux actuels sont très intéressants.

Après avoir étudié les propositions reçues par le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Banque Postale, le conseil municipal décide d'un emprunt d'un montant de 80 000 € sur 12 ans au taux de 0,39% au Crédit Agricole.

OBJET : DOSSIER ADMINISTRATIF ETANG DE BELLEVUE

M. Le Maire propose que la commission étang se réunisse le mercredi 7 octobre à 19h pour faire avancer le dossier administratif de l'étang. La journée de pêche est prévue le 5 décembre 2020.

** Arrivée de Cécile LASSEGUES*

OBJET : PROJET EAU POTABLE

M. le Maire explique que les achats des terrains où se situeront les 4 forages sont aboutis ou en voie d'aboutissement.

Il existe un problème avec la propriétaire du terrain de la Vergnolle, où doit se situer la zone de relevage. M. le Maire lit au conseil municipal un courrier reçu à la mairie où elle propose de vendre son terrain de 5000 m² à 6500 €. Nous avons proposé 5000 € et la propriétaire, avant la crise COVID était d'accord à 5000€.

Le conseil municipal donne son accord à M. le Maire pour :

- demander au syndicat Gartempe-Sedelle s'ils souhaitent l'acquérir à ce tarif-là.
- contacter la société INFRALIM pour voir s'il est possible de déplacer la zone de relevage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse d'acheter cette parcelle à ce prix exorbitant.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION

Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00.

M. le Maire lit un courrier des « amies et amis de la commune de Paris » pour un projet de tapisserie qui sera réalisé à Aubusson.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose de donner 100 €.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE

Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00.

M. le Maire présente deux décisions modificatives au conseil municipal.

Monsieur le Maire explique, pour le budget principal, qu'il convient d'augmenter les crédits du compte 165 dépôt et cautionnement pour un montant de 2 500,00€ en dépenses et d'équilibrer en augmentant les crédits du compte 165 dépôt et cautionnement pour un montant de 2 500,00€ en recette.

Monsieur le Maire explique, pour le budget section, qu'il convient d'augmenter les crédits du compte 63512 taxes foncières en dépenses pour un montant de 150,00 € et d'équilibrer en diminuant les crédits du compte 615231 voiries pour un montant de 150,00€.

OBJET : VILLA FAMILY

M. le Maire invite les conseillers municipaux disponibles à venir visiter vendredi 9 octobre la Villa Family dans l'objectif de proposer un prix au propriétaire.

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Le Maire expose que conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le règlement intérieur.

OBJET : TARIF LOCATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Pour : 7- Contre : 02 - Abstention : 05.

M. Le maire explique à l'assemblée que les cours d'Anglais ont une fréquentation moins importante et la salle est donc utilisée 1 fois au lieu de 2 par semaine. Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de voter pour un abaissement du tarif à 40 € par mois.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

1. Projet éolien : M. le Maire présente les différents projets réalisés et en cours à l'échelle de la communauté de commune.
2. Réunion du personnel : elle doit être reportée car M. le Maire n'est plus disponible à la date fixée.
3. Le repas des aînés est annulé. Il faudra prévoir l'achat de colis en nombre suffisant pour 26 € environ par colis.
4. Extincteurs : M. le Maire propose de voir avec M. Planté.
5. Visite des locaux municipaux

M. le Maire propose aux conseillers municipaux pouvant venir ce jour-là une visite des locaux communaux (école, mairie, église, « maison Batise » ...) le samedi 17 octobre à 9h30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures quinze minute.

Le Maire, Pierre DECOURSIER		La Secrétaire de séance, Myriam BROGNARA
------------------------------------	---	---